

Gazifère Inc.
Plan d’approvisionnement gazier
2016-2017-2018

Le Règlement sur la teneur et la périodicité du plan d’approvisionnement entré en vigueur en août 2001 exige que tout titulaire d’un droit exclusif de distribution de gaz naturel prépare et soumette à l’approbation de la Régie de l’énergie (Régie) son plan d’approvisionnement.

Afin de répondre à cette exigence, Gazifère compte d’abord présenter le contexte particulier dans lequel la compagnie évolue et comment elle rencontre les besoins en gaz naturel de ses marchés.

Gazifère n’a pas de service d’approvisionnement gazier et n’a donc pas de plan d’approvisionnement comme tel.

En effet, l’unique fournisseur de gaz naturel de Gazifère est Enbridge Gas Distribution Inc.¹ (Enbridge) qui fournit le gaz sous le tarif 200. Le tarif 200, introduit le 1er octobre 1991, est un tarif de service en gros qui s’applique à tous distributeurs désirant transporter le gaz dans le système de distribution d’Enbridge vers différents territoires, à l’extérieur de la franchise d’Enbridge. Le 1^{er} octobre 1991, Gazifère a conclu une entente avec Enbridge pour refléter l’introduction du tarif 200 qui, depuis, se renouvelle d’année en année à moins qu’une des deux parties y mette fin.

Gazifère qui se trouve sur la rive québécoise est donc devenu un client d’un distributeur ontarien desservi à partir de la rive ontarienne. C’est la raison pour laquelle, à cette même date, soit le 1^{er} octobre 1991, Gazifère a aussi signé un contrat de transport avec Niagara Gas Transmission (Niagara) afin de transporter le gaz de la rive ontarienne à la rive québécoise. La base de facturation pour ce service est le coût de service de Niagara.

Ces deux contrats d’approvisionnement gazier ont été approuvés par la Régie du gaz naturel dans sa décision D-92-28 du 28 septembre 1992 et du 6 novembre 1992 (motifs).

Gazifère obtient donc tous ses services d’approvisionnement d’Enbridge par le biais du tarif 200 :

- Fourniture du gaz naturel incluant le gaz de compression
- Transport sur TCPL
- Équilibrage de la charge

¹ Le 25 juillet 2002, le nom d’Enbridge Consumers Gas a été changé de « The Consumers’ Gas Company Ltd. » à Enbridge Gas Distribution Inc.

Gazifère Inc.
Plan d’approvisionnement gazier
2016-2017-2018

Le tarif 200 a aussi permis à Gazifère d’offrir, dès l’année témoin 1991-1992, le service-T à ses clients. En effet, Enbridge accepte de céder de façon temporaire sa capacité sur TCPL aux clients de Gazifère qui optent pour le service-T. Pour l’année financière se terminant au 31 décembre 2014, 25% des volumes livrés par Gazifère était en service-T.

Le tarif 200 répond donc à tous les besoins en approvisionnement gazier de Gazifère.

L’an dernier, Gazifère avait porté à l’attention de la Régie certaines informations obtenues d’Enbridge à l’effet que des changements dans le marché en amont des approvisionnements gaziers pourraient avoir des impacts sur ses approvisionnements et donc sur sa capacité de répondre aux besoins de sa clientèle. Ces inquiétudes quant à l’approvisionnement de la franchise étaient liées, notamment, au projet Énergie Est de TransCanada Pipelines. Lors des audiences, Gazifère avait indiqué qu’il y avait un risque de ne pas être capable de répondre à environ 10 % des besoins de la clientèle en période de pointe.

Dans ce contexte, la Régie a formulé la demande suivante dans le cadre de sa décision D-2014-204²:

« Pour l’ensemble de ces motifs, la Régie demande à Gazifère, lors du dossier tarifaire 2016, de faire une mise à jour de l’évolution du marché en amont de sa franchise, de suggérer des pistes de solutions face aux contraintes de capacité de transport en périodes de pointe.

La Régie demande également à Gazifère de lui faire part de ses réflexions sur des modifications à apporter aux Conditions de service et Tarif afin de pouvoir interrompre, en raison d’un manque de capacité de transport de gaz naturel, des clients en service continu sans utiliser la clause de force majeure. »

Afin de donner suite à la demande de la Régie, Gazifère a effectué un suivi de l’évolution du marché en amont de sa franchise auprès d’Enbridge pour s’enquérir de la situation et déterminer les solutions à y apporter, le cas échéant. Or, tel qu’exposé dans la lettre du représentant d’Enbridge déposée comme pièce GI-23, document 1.1, la problématique soulevée l’an dernier relativement à de possibles contraintes de capacité de transport en période de pointe n’existe plus. En effet, diverses décisions ont été rendues par des autorités réglementaires en amont du réseau de Gazifère et Enbridge a posé des gestes concrets afin de pallier à cette problématique, incluant la conclusion de diverses ententes au cours de la dernière année en vue de sécuriser des capacités de transport additionnelles.

² Décision D-2014-204, page 19, par. [54] et [55].

Gazifère Inc.
Plan d’approvisionnement gazier
2016-2017-2018

Comme la problématique de contraintes de capacité de transport en période de pointe est maintenant résolue, Gazifère ne juge pas nécessaire ni opportun de proposer des modifications aux *Conditions de service et Tarif* afin de pallier à un risque de cette nature.

Gazifère continuera bien entendu d’effectuer un suivi de l’évolution de la situation et à informer la Régie de toute situation qui pourrait avoir un impact sur sa capacité d’approvisionner en gaz naturel l’ensemble de ses clients.

Par ailleurs, parmi les mesures mises de l’avant par Enbridge afin de remédier à la problématique de contraintes de capacité de transport, cette dernière fait état d’un service de transport additionnel aux termes duquel les clients pourront livrer leurs approvisionnements gaziers à Dawn³. Ce nouveau service sera offert aux clients de Gazifère à compter de novembre 2017. Gazifère entend donc modifier ses *Conditions de service et Tarif* afin de prévoir l’ajout de ce service et elle en demandera l’approbation à la Régie dans le cadre du dossier tarifaire 2017.

Le tableau suivant présente les volumes associés au plan d’approvisionnement gazier de Gazifère pour les années 2016 à 2018.

³ Ce service est décrit comme le Dawn Transportation Service (“DTS”). Voir pièce GI-23, document 1.1, page 3.

Gazifère Inc.
Plan d'approvisionnement gazier
2016-2017-2018

Approvisionnement gazier
10³m³

	2016	2017	2018
Résidentiel	72 509	73 953	75 397
Commercial	64 965	65 526	66 088
Industriel	40 538	40 538	40 538
	178 012	180 017	182 023
PGEE (1) -Résidentiel	4 838	4 889	4 938
PGEE (1) -Commercial	3 238	3 454	3 655
	169 936	171 674	173 430
Ventes totales	<u>169 936</u>	<u>171 674</u>	<u>173 430</u>

Note (1): Réduction de volumes provenant du Plan global en efficacité énergétique depuis son introduction en 2001.